

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU
PROSPECTUS ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

ET

Taos Capital Inc.

Nom de l'émetteur

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus provisoire de l'émetteur susmentionné en date du 30 décembre 2004 a été visé par les autorités de la *Colombie-Britannique*, de l'*Alberta*, de l'*Ontario* et du *Québec*.

Fait à Montréal, le 30 décembre 2004.

L'Autorité des marchés financiers,

(s) Eve Poirier

Eve Poirier

Chef du Service du financement des sociétés

Numéro du projet SEDAR : 726156

DÉCISION N° : 2004-MC-4591

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 726156

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

Régime d'examen concerté

Taos Capital Inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 30 décembre 2004.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 30 décembre 2004

Date du visa

(s) Eve Poirier

Eve Poirier
Chef du Service du financement des
sociétés

/ale